

depot 853.  
du - 6 12 2011

**« J.E.V. S.A.S. »**

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros  
Siège social : 6 rue de la Rochefoucauld  
16000 ANGOULEME

RCS ANGOULEME 511 000 739

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2011**

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION**

Le 21 Mars 2011 à 4<sup>h30</sup> heures, les associés se sont réunis, au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude AUDRY, Président de la société.

Les associés assistant à la réunion ont signé la feuille de présence en entrant en séance qui, après vérification, est certifiée exacte par le président. Cette feuille est tenue à la disposition des associés.

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- ✓ Démission du Président,
- ✓ Nomination du nouveau Président,
- ✓ Changement de dénomination,
- ✓ Modifications statutaires,
- ✓ Pouvoirs à donner

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Claude AUDRY de ses fonctions de Président de la Société, effective ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide qu'il sera nommé en remplacement, Monsieur Jean-Michel ROQUES demeurant 1 rue des Bouchauds – Bouffanais à TOURRIERS (16560) à effet immédiat, sans limitation de durée.

Ce dernier exercera son mandat en conformité des prescriptions légales et réglementaires et dans le respect des statuts de la société.

Monsieur Jean-Michel ROQUES déclare accepter son mandat et que rien, dans sa situation personnelle, ne l'empêche d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société qui sera désormais : « 3CI – Cross Cultural Consultants International ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **QUATRIEME RESOLUTION**

Compte-tenu de la modification ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

« *La société est dénommée* : « 3CI – Cross Cultural Consultants International »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Cabinet d'Avocats SFP CONSEILS ASSOCIES – 51 route de Royan à SAINT YRIEIX SUR CHARENTE (16710) afin de procéder aux formalités consécutives au texte ci-dessus.

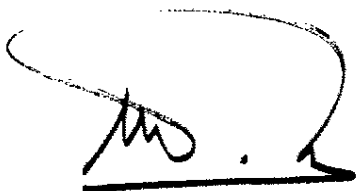
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



## CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a dot and a flourish, all underlined.